

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 27 septembre 2023</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 19 septembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 27 septembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 9</p> <p>Votants : 12</p> <p>Délibération n°D_2023_09_27_04</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Cecon, M. Louis Buda à M. Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé</p> <p>Absent excusé : M. Norbert Regard</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Contrat pluriannuel pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs du Chef-Lieu

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de passer un contrat d'entretien pluriannuel pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs du Chef-Lieu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **DECIDE** de confier à l'entreprise SOLÉUS (69120 Vaulx-en-Velin) le contrat pluriannuel de contrôle des équipements sportifs et récréatifs du Chef-Lieu pour un coût annuel de 180.00 € H.T. soit 216.00 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le :</p> <p>De sa publication : 28 SEP. 2023</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 28 SEP. 2023</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 27 septembre 2023</p> <p>Le Maire,  Georges CANICATTI</p> <p>Le secrétaire de séance,  Pierrette BATON MARECHAL</p>
---	---

